

Conférence régionale des élus



AVIS PRÉSENTÉ

À

**LA COMMISSION D'ÉTUDE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
SUR LA GESTION
DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE**

PAR

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'OUTAOUAIS

JUIN 2004

Plan de présentation du document

Préambule	3
La forêt publique en Outaouais	4
Les enjeux régionaux de développement	5
Les partenaires régionaux	7
Les expériences de gestion intégrée du territoire	7
Les recommandations régionale	8

PRÉAMBULE

La Conférence régionale des élus de l'Outaouais est un organisme qui a la responsabilité du développement économique et social en Outaouais. Constituée légalement, depuis avril 2004, la Conférence régionale a pour mandat, de favoriser la concertation des partenaires dans la région, de donner des avis et d'agir comme interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional. À cet effet, la Conférence doit évaluer les organismes de planification et de développement au palier local et régional, établir un plan quinquennal de développement pour la région et conclure avec les ministères, les organismes du gouvernement et les autres partenaires, le cas échéant, des ententes spécifiques. La Conférence régionale des élus de l'Outaouais compte poursuivre les *actions de support et d'appuis aux projets régionaux structurants*, définis dans l'Entente cadre de développement de la région de l'Outaouais 2000-2005. Parmi eux, nous retrouvons le soutien à l'ensemble des détenteurs d'un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), de contrat d'aménagement forestier (CtAF), de conventions d'aménagement forestier (CvAF) et des conventions de gestion territoriale (CGT).

Le secteur des produits de la forêt, figure parmi les cibles stratégiques prioritaires en Outaouais. Elle vise, plus spécifiquement, l'implication des intervenantes et intervenants régionaux pour améliorer la compétitivité du secteur des produits de la forêt et optimiser l'utilisation durable de la ressource forestière. Le soutien à l'innovation, à la valeur ajoutée et à l'entrepreneuriat des industriels et des jeunes sont parmi les orientations privilégiées dans ce secteur. Les objectifs à rencontrer sont l'augmentation de l'utilisation optimale et durable de la ressource forestière et le maintien de sa biodiversité. Le développement des entreprises et des emplois du secteur de la deuxième et de la troisième transformation s'inscrivent dans les résultats attendus.

La présence, en avril dernier, de la Commission en Outaouais a été pour les partenaires et les intervenants associés à la gestion actuelle des forêts du domaine de

l'état, l'occasion de faire le point et de cibler les problématiques, les enjeux et les priorités régionales en matière de gestion intégrée et durable de la forêt publique.

Le nombre et la qualité des mémoires présentés en Outaouais témoignent, selon nous, de l'intérêt manifeste que suscite la régionalisation de la gestion intégrée et durable des ressources de la forêt publique en Outaouais.

LA FORÊT PUBLIQUE EN OUTAOUAIS

Les forêts de l'Outaouais contiennent une grande diversité faunique et une flore variée. La forêt couvre 28 753 kilomètres carrés, dont 80% de cette superficie appartient au domaine public. Les peuplements forestiers se composent majoritairement de feuillus avec la présence de plus d'une quinzaine d'essences commerciales. Elle représente la plus grande réserve de feuillus au Québec. L'Outaouais compte de plus, une dizaine d'espèces de résineux dont 60% de la réserve québécoise de pin blanc et de pin rouge. La diversité des forêts explique la variété d'usines de transformation. On compte actuellement sept usines de pâtes et papiers, une vingtaine de scieries d'importance, une usine de panneaux agglomérés, une industrie de poteaux et plus d'une centaine de petites scieries. La matière ligneuse n'est pas, cependant, la seule ressource produite par la forêt publique Outaouaise. La pratique des activités récréatives, fauniques et acéricoles sont parmi les secteurs offrant, sur le territoire, un potentiel élevé de développement au niveau économique, touristique et social.

Par ailleurs, la conjoncture économique actuelle provoque, dans le secteur des produits de la forêt, un ralentissement considérable des activités en région. La diminution constante, au cours des dix dernières années, de la qualité des tiges prélevées et des volumes de bois identifiés aux contrats d'approvisionnement des entreprises, a fortement influencé la rentabilité des installations. De ce fait, nous avons assisté récemment à des ventes et à des menaces de fermeture dans plusieurs industries.

LES ENJEUX RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT

La régionalisation de la gestion de la forêt du domaine de l'état, est un enjeu de premier plan en matière de gestion intégrée et durable des ressources de la forêt publique en Outaouais. Elle constitue, pour la Conférence régionale, un levier structurant majeur dans l'atteinte des objectifs identifiés dans l'Entente cadre de développement régional (Annexe1) et dans la Planification stratégique régionale. (Annexe 2) Les enjeux régionaux en ce qui touche le développement, l'innovation, la viabilité et la pérennité du secteur des produits de la forêt, figurent en tête de liste des priorités régionales. Les enjeux sectoriels identifiés, pour les fins des travaux de la Commission, sont les suivants :

SECTEUR FORÊT

Favoriser la mise en place du concept de gestion intégrée des ressources de la forêt publique, optimiser l'utilisation durable de la ressource forestière, augmenter les retombées socio-économiques aux paliers local et régional et promouvoir la recherche, l'innovation, le développement et le transfert régional des connaissances et des technologies, dans le domaine de l'aménagement de la forêt feuillue et de pins blancs.

SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Assurer le développement d'une connaissance régionale intégrée la plus complète possible. L'identification des zones propices au développement économique, sociale et environnementale représente un élément de base sur lequel doit reposer, la mise en place du processus entourant la gestion intégrée des ressources de la forêt publique en Outaouais.

SECTEUR DE LA MAIN-D'ŒUVRE

La main-d'œuvre qualifiée et la relève dans les emplois du secteur des produits de la forêt sont des enjeux de premier plan en ce qui touche la viabilité, la rentabilité et la pérennité des entreprises dans ce secteur clef de l'économie régionale. L'Outaouais est confrontée actuellement à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans ce secteur.

Malgré les efforts consentis et les initiatives régionales pour contrer cette tendance, la région constate une difficulté importante à recruter des candidats dans les programmes de formation offerts à cet effet.

Le vieillissement des populations combiné à l'exode des jeunes en milieu rural, constituent une contrainte importante aux efforts de développement mis de l'avant en Outaouais. Faute de candidats, le projet régional d'usine école a été contraint à une fermeture de ses activités. Le Collège de l'Outaouais a renoncé, pour des raisons similaires, au projet d'offre de formation collégiale dans le secteur de la forêt feuillue. Ainsi, la valorisation des métiers de la forêt auprès des jeunes, la bonification des conditions de travail reliés aux emplois dans le secteur des forêts et la création d'un bassin de main-d'œuvre qualifiée, capable d'intervenir avec une approche intégrée et multiresources, dans le secteur de la forêt et de l'environnement, sont parmi les orientations d'action à privilégier pour ce secteur.

SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Les intervenants du secteur de l'éducation sont des acteurs importants en ce qui touche la promotion et la valorisation des activités économiques, sociales et environnementales dans le secteur des produits de la forêt. Pour ce secteur, les enjeux se regroupent essentiellement vers la valorisation des activités dans le milieu des ressources forestières et l'accessibilité, en région, d'une offre de formation continue et sur mesure. La convergence des actions doit favoriser le recrutement et préparer une relève régionale, chez les travailleurs et travailleuses du secteur forestier.

LES PARTENAIRES RÉGIONAUX

La mise en valeur des ressources de la forêt et l'atteinte des objectifs régionaux en matière de planification et de gestion intégrée et durable des forêts publiques repose, sur la contribution intersectorielle des partenaires régionaux. Parmi eux, nous retrouvons, le ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs, les municipalités régionales de comtés, les municipalités, l'Institut Québécois d'Aménagement de la Forêt Feuillue, Action Forêt Outaouais, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Outaouais, l'Agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais, le Conseil régional de l'environnement et de développement durable de l'Outaouais, le Collège de l'Outaouais, l'Université du Québec en Outaouais et Emploi-Québec. Ils sont associés directement à des projets régionaux structurants qui visent à améliorer la compétitivité du secteur et optimiser l'utilisation durable des ressources produites par la forêt publique. Le soutien à l'innovation, à la valeur ajoutée et à l'entrepreneuriat des industriels et des jeunes sont au cœur des orientations qui guident l'action des partenaires en Outaouais.

LES EXPÉRIENCES EN GESTION INTÉGRÉE DU TERRITOIRE

Le Conseil régional de développement de l'Outaouais a participé activement, au cours des dernières années, à la mise en œuvre de projets structurants en matière de gestion intégrée des ressources sur son territoire. Parmi eux, nous retrouvons : l'Entente spécifique sur la gestion et la mise en valeur du territoire public intra municipal de l'Outaouais (TPI), le Plan d'action Forêt Outaouais, l'implantation de comités de gestion des bassins versants sur les rivières du Lièvre et de la Gatineau, le projet témoin de forêt habitée de la Forêt de l'Aigle et la création de trois Tables sur la gestion intégrée des ressources (GIR) dans les Unités d'aménagement forestier .

Les modalités entourant la mise en oeuvre de l'entente spécifique sur la gestion et la mise en valeur du territoire public intra municipal (TPI) ont permis, d'assurer un transfert efficient des responsabilités et de favoriser l'appropriation de la gestion du territoire par les organismes mandataires de la région.

Fort de cette expérience régionale en matière de gestion intégrée des ressources et confiant dans les engagements de nos partenaires, l'Outaouais demande le transfert de certaines responsabilités et de pouvoirs relativement à la gestion des unités d'aménagement forestier désignées sur le territoire de la région 07.

LES RECOMMANDATIONS RÉGIONALES

La région de l'Outaouais adhère sans réserve au concept de développement durable et à l'approche de gestion intégrée des ressources de la forêt publique sur son territoire. Dans cette perspective et devant une volonté manifeste, des partenaires régionaux, de participer au processus de régionalisation, la Conférence régionale propose un projet d'entente spécifique sur l'expérimentation, dans une unité d'aménagement forestier en Outaouais, d'un projet pilote de gestion par objectifs intégrant les divers bénéficiaires et utilisateurs dans une approche de développement durable du territoire et de ses ressources. À cette fin, la Conférence régionale compte agir, comme répondant et coordonnateur régional auprès des ministères désignés dans l'élaboration des modalités et la mise en œuvre de l'Entente. Cette démarche permettra, de jeter les bases et de définir, avec les ministères et le Gouvernement du Québec, les modalités légales et administratives entourant le transfert, en Outaouais, de pouvoirs et de responsabilités relativement à la gestion intégrée et durable des ressources de la forêt publique en Outaouais.

Afin d'assurer l'atteinte des objectifs visée par le projet et mobiliser les partenaires dans les étapes de mise en œuvre, la Conférence régionale propose de créer un Comité régional Forêt dont le mandat sera d'établir un climat de coopération, d'élaborer et définir avec les ministères concernés, les modalités entourant la mise en œuvre du projet pilote et de l'Entente spécifique. Le comité régional forêt acheminera, au conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, des recommandations relatives à réalisation du projet d'entente spécifique.

Les modalités entourant la gestion et les suites à l'Entente spécifique, seront confiées à un comité composé de représentants des ministères et partenaires associés directement dans le financement du projet.

Par ce projet, la région compte faciliter la cohésion des actions régionales et répondre aux besoins et aux particularités régionales. Cette démarche, permettra de définir avec les intervenants et les partenaires du secteur, les règles qui touchent le cadre et les modes de gestion applicables en plus d'intégrer les modalités entourant la planification et l'évaluation des rendements au niveau des activités d'aménagement forestier. Les retombées escomptées du projet, aux niveaux sociales et économiques, s'inscrivent dans une perspective de développement durable et seront majeures pour la région.

Cadre et modes de gestion des forêts

L'analyse des mémoires présentés en Outaouais, permet d'identifier plusieurs recommandations au niveau du cadre et des modes de gestion à privilégier pour les forêts publiques en Outaouais. À ce chapitre, les membres de la Conférence régionale, appui le projet mis de l'avant par ACTION FORÊT OUTAOUAIS, relativement à l'essai d'un mode de gestion par mandataire unique pour les bénéficiaires de CAAF. Ce projet, permettra de vérifier la faisabilité du concept, d'identifier et de calculer les gains en productivité. Les recommandations formulées par l'Institut Québécois d'Aménagement de la Forêt Feuillue, en ce qui touche la gestion par objectifs et le zonage vocationnel, s'inscrivent pour la Conférence régionale, dans les orientations régionales en matière de gestion des forêts publiques en Outaouais.

L'analyse des données du portrait régional pour le secteur forêt, indique un écart plus que significatif en ce qui touche le retour en région des redevances perçues, comparativement aux redevances réinvesties en Outaouais. En effet, selon les dernières sources du ministère (MRNFP), 55.6 % des redevances perçues ont été réinvesties en Outaouais, comparativement à 69.38% pour le Québec. L'Outaouais fait donc face à un manque à gagner important. Dans ce contexte, la CRÉO recommande à la Commission de soumettre, au Gouvernement du Québec, des recommandations afin

d'assurer à l'Outaouais, un retour équitable des redevances récoltés pour le bois sur son territoire. De plus, la CRÉO compte interpeller le Gouvernement du Québec dans le financement, à même les redevances forestières, des frais de mise en application de l'Entente spécifique en Outaouais.

Planification, réalisation et rendement de l'aménagement forestier

Parmi l'ensemble des propositions soumises lors du passage de la Commission, le consensus est à l'effet, de doter la région d'une portrait régional intégrée de la forêt publique. Ce portrait, permettrait d'enrichir les données disponibles dans le Plan d'affectation des terres publiques, d'accroître la connaissance bio-physique et l'évolution des écosystèmes en Outaouais. Ces données intégrées serviront, par la suite, de guide dans la définition et l'identification du zonage vocationnel. Ce zonage permettra de désigner, sur les territoires visés par la démarche de planification, les zones de développement économique, récréo-touristique et de protection des habitats. L'élaboration d'indicateurs, adaptés aux particularités de la région concernant la gestion durable du territoire, figurent parmi les priorités d'action en Outaouais. De ce fait, les membres de la CRÉO comptent poursuivre leur support à l'Institut Québécois de l'Aménagement de la Forêt Feuillue dans ses travaux de recherche et de développement. Afin de consolider les opérations de l'Institut Québécois, la Conférence régionale, invite le Gouvernement du Québec, à intervenir financièrement afin de consolider le fonds d'opérations et les projets de recherche de l'IQAFF.

L'Outaouais compte sur son territoire deux communautés autochtones. Ces communautés poursuivent des objectifs de développement convergents et complémentaires, en matière de gestion intégrée et durable des ressources. Afin de favoriser les échanges et d'amorcer les pourparlers, la Conférence régionale recommande, au Gouvernement du Québec, d'apporter aux régions des précisions en ce qui touche l'intégration des communautés autochtones dans le processus de planification régional.

Développement durable et gestion intégrée des ressources forestières

Dans le cadre des objectifs visés par la proposition d'Entente spécifique des ressources de la forêt publique et de rendre le projet opérant, les membres de la CRÉO sont d'avis que le choix du territoire pilote, destiné à l'expérimentation du projet, revêt un intérêt particulier. Dans ce contexte, les membres de la CRÉO recommandent d'avoir un droit de regard sur le choix du territoire pilote, désignée pour les fins de l'entente spécifique.

En terminant, la gestion intégrée des ressources forestières et l'atteinte des objectifs en développement durable, repose sur une main d'œuvre qualifiée et adaptée aux nouveaux défis que posent la gestion intégrée des ressources. Plusieurs changements sont à prévoir et de nouvelles opportunités sont au rendez-vous. Les enjeux qui touchent la formation de la relève au niveau de la main d'œuvre sont capitales et indispensables, pour le devenir de plusieurs communautés en Outaouais. Les membres de la Conférence sont d'avis que l'élaboration d'un programme complet de formation avec des mesures d'appuis pour le secteur forestier, favoriserait la création en région, d'un bassin de main d'œuvre qualifié localement. La capacité pour cette main d'œuvre d'intervenir par une approche intégrée dans les secteurs de la forêt, de l'environnement et du développement durable, représente des atouts de premier plan. L'utilisation des territoires publics intra municipaux (TPI) pour former la relève s'inscrit à l'intérieur des pistes d'action à privilégier en Outaouais.